

## France Télévisions va protéger ses productions face à Netflix

**L**e groupe a signé, vendredi, un accord avec les syndicats de producteurs qui lui permettra de produire davantage en interne mais aussi de mieux exploiter ses programmes en ligne...

C'est une étape clé pour le groupe public français qui prévoit de lancer sa propre plateforme de SVOD (vidéos à la demande par abonnement) baptisée Salto, avec TF1 et M6, et avait dénoncé à plusieurs reprises la faible exclusivité dont il disposait face à Netflix. Avec ce nouvel accord, le groupe pourra diffuser plus longtemps ses programmes en rattrapage et proposer des saisons intégrales sur son site, alors que la fenêtre précédente était de 7 jours après la diffusion télévisée.

En outre, pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans après leur diffusion, les programmes qu'il finance ne pourront plus être vendus aux plateformes concurrentes, sauf si le groupe le souhaite. "Nous garderons donc l'exclusivité de nos contenus", se félicite France Télévisions

dans un communiqué. Cela lui permettra d'éviter que ses séries à succès se retrouvent immédiatement disponibles sur les plateformes américaines, comme cela avait été le cas avec *Dix pour Cent*.

Le groupe pourra également produire davantage de programmes en interne : 17,5 % du volume des programmes en 2019, contre 12,5 % précédemment (et 5 % avant 2015). En échange, les producteurs ont obtenu que la durée d'exploitation exclusive des programmes à la télévision soit réduite et que la part réservée aux producteurs indépendants passe à 82,5 %, contre 75 % auparavant.

France Télévisions s'engage également à maintenir ses investissements par genre, pour la période 2019-2022, à hauteur de 420 millions d'euros par an. Sur cette période, le groupe souhaite investir en outre au moins 50 millions d'euros par an dans la production d'œuvres faisant l'objet d'une première exploitation en ligne.